

Année universitaire : 2021-2022

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Fiche validée :

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : Diplôme d'université Passerelle étudiants en exil

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 15/06/2021

Date de passage en CFVU : 21/10/2021

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Sophie Regnat-Ravier : sophie.regnat-ravier@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	N/C	18
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau IV (Bac)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt de la demande au RNCP pour la 1^{ère} fois :

Dépôt du renouvellement RNCP :

Renouvellement avec modification :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le DU Passerelle étudiants en exil s'inscrit dans le cadre du dispositif de solidarité auprès des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile mis en place au sein de l'UGA et de la COMUE de Grenoble, initié par l'engagement de la communauté universitaire grenobloise de septembre à 2015 : "fidèle à ses engagements, l'université souhaite assumer pleinement son rôle social fondé sur ses missions de formation, de recherche, d'insertion et de diffusion culturelle. L'apprentissage de la langue française permet d'éviter un décrochage social et académique des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile. »

Cette formation intensive en langue, culture et méthodologie universitaire, constitue une passerelle pour certaines formations à l'université française et permet de donner à tout étudiant ayant été forcé d'interrompre son cursus antérieur d'études, les pré-requis langagiers, culturels et méthodologiques lui permettant de réintégrer un cursus d'études supérieures ou professionnelles en France.

Objectifs :

Ce DU vise l'acquisition de compétences linguistiques, culturelles et méthodologiques relatives aux niveaux B1, B2 et C1 du CECRL avec pour visée immédiate de permettre la réinsertion d'étudiants en exil dans un parcours d'études, certains BTS ou certaines formations universitaires.

Compétences visées :

A l'issue de la formation, les étudiants maîtriseront les compétences du niveau concerné qui seront validées par l'évaluation finale des épreuves de langue.

Parallèlement aux compétences linguistiques, la formation vise à faire acquérir les compétences culturelles et académiques nécessaires à la réussite universitaire. A l'issue de cette formation, les étudiants devront être capables de :

- connaître les codes universitaires et savoir-faire face aux modes d'évaluation traditionnels de l'université française
- répondre aux exigences du travail personnel : organisation méthodologique, recherche documentaire
- prendre des notes et rédiger en français
- prendre la parole en français dans un exposé court
- s'intégrer dans un groupe de travail en français
- savoir se repérer dans l'environnement universitaire et présenter sa candidature à l'université (recherche d'information, rédaction de lettre de motivation et CV)

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Tout étudiant en exil, avec un statut de demandeur d'asile, réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, âgé de 18 ans ou plus.

Niveau de recrutement : Formation initiale pour les étudiants en exil ayant obtenu le baccalauréat ou tout diplôme équivalent justifiant des pré-requis nécessaires pour intégrer l'université.

2.2 Conditions d'admission

Parcours B1 : Niveau A2 acquis, B1 en cours minimum.

Parcours B2 : Niveau B1 acquis, B2 en cours minimum.

Parcours C1 : Niveau B2 acquis, C1 en cours minimum.

Semestre 1 (session septembre - décembre) : Un test de positionnement est organisé à l'arrivée, ainsi qu'un entretien de motivation auprès d'un jury d'admission constitué de représentants du CUEF de Grenoble et éventuellement de membres invités.

Semestre 2 (session janvier-mai) : les étudiants inscrits en DU Pass à la session précédente sont prioritaires pour l'inscription.

L'intégration d'un étudiant inscrit en CI, DUEF, CDS ou CFQ ou d'un étudiant extérieur au CUEF respectant les conditions citées en 2.1 est possible si des places se libèrent à la fin du semestre 1 dans la limite de l'effectif accepté pour les DU Pass B1, B2 et C1 tous confondus.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre - mai

Durée de la formation : 9 mois

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : parcours B1 (260h par semestre), parcours B2 (234h par semestre), parcours C1 (234h, semestre 2 uniquement)

Nombre d'ECTS : 0

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

- Les UE se compensent.
- Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider un parcours et le DU Pass.
- Pour les cours de lexique (UE1) et de culture française (UE3, Compétences culturelles), sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement pour 30% et 70% de la note finale si favorable à l'étudiant. Sinon, la note d'examen final compte pour 100%.
- Pour les cours de langue, est organisé un contrôle continu qui fait l'objet d'une attestation. Ces cours préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE1 (hors cours de lexique).

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le DU PASS comporte des enseignements mutualisés avec les autres DU :

Cours mutualisés DU Pass B1, B2, C1 : Cours de l'UE 2, l'UE 4 et l'UE 5

Cours mutualisés avec le DUEF (CUEF) : Les cours de l'UE1 et l'UE3

Cours mutualisés avec le SUAPS : Au semestre 1 - Activités sportives (UE4)

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : NC

Rapport de stage : NC

Projets tuteurés : NC

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

Absences aux examens :

- Un rattrapage est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.
- En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.
- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA (arrêté du 20 mai 2016).

Les jurys se déroulent en janvier (S1) et en mai ou juin (S2).

Article 6 : Conditions de validation de la formation

La moyenne globale des notes doit être supérieure ou égale à 10/20.

Les UE se compensent.

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 points pour valider un parcours et le DU Pass. Il est possible de valider deux parcours par année.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est possible après examen de la situation individuelle particulière de l'étudiant, par un jury composé de la responsable de la formation, la responsable de la scolarité et la direction. Les notes obtenues ne sont pas conservées.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : Exonération

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

L'obtention du DU Pass permettra une poursuite d'études dans les formations universitaires requérant un niveau B1, B2, ou C1 en français à l'entrée dans la formation, sous réserve d'acceptation de la candidature.